



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 avril 2022

OBJET :

DE-22-04-1-17) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN CONTREPARTIE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT OCTROYEE A LA SOCIETE COOPERER POUR HABITER POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DE 123 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 31, RUE DEFRANCE/88, RUE DE LA JARRY A VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 31 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme VOISIN (pouvoir à Mme VALERO), M. BONAVENTURE (pouvoir à M. CHARDON), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : Mme ALBERT, M. DIARRA .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 mars 2022 accordant la garantie d'emprunt contracté par la société COOPERER POUR HABITER, afin de réaliser l'opération de réhabilitation des 123 logements sociaux de la résidence Lucien Loyauté sise 31 rue Defrance, 88 rue de la Jarry à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 40 logements à la Ville et fixant les obligations de la société COOPERER POUR HABITER, en contrepartie de la garantie de l'emprunt octroyé pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 07 avril 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 40 logements à la Ville et fixant les obligations de la société COOPERER POUR HABITER, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour l'opération de réhabilitation des 123 logements sociaux de la résidence Lucien Loyauté sise 31, rue Defrance, 88 rue de la Jarry à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé